



## Conseil d'administration

320<sup>e</sup> session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/INS/16

Section institutionnelle

INS

Date: 19 mars 2014

Original: anglais

### SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

### 320<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (Genève, 13-27 mars 2014)

#### Invitation d'une organisation intergouvernementale

1. Conformément à l'article 1.9 du Règlement du Conseil d'administration et au titre de la délégation de pouvoirs prévue à l'article 2.3.1 c) du Règlement en ce qui concerne l'invitation d'organisations internationales officielles, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter le Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC) à être représenté à la 320<sup>e</sup> session du Conseil d'administration en qualité d'observateur.

### Première réunion de la Commission tripartite spéciale instituée en vertu de l'article XIII de la MLC, 2006 (Genève, 7-11 avril 2014)

#### Désignation du président

2. Suite à la délégation au bureau du Conseil d'administration des pouvoirs de prendre des décisions concernant l'organisation de la réunion<sup>1</sup> et aux consultations qui ont eu lieu ultérieurement en janvier 2014, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à nommer M. Naim Nazha, directeur, Personnel Standards and Pilotage, Transport Canada, à présider la première réunion de la commission tripartite spéciale.

<sup>1</sup> Document GB.319/LILS/5, paragr. 29 f).

### **Invitation d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales**

3. En vertu de la même délégation d'autorité et comme suite aux consultations susmentionnées, le bureau du Conseil d'administration a aussi autorisé le Directeur général à inviter les Dirigeants des agences maritimes d'Asie-Pacifique (APHoMSA) ainsi que les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Association internationale des sociétés de classification (IACS);
- Association maritime chrétienne internationale (ICMA);
- International Confederation of Water Transport Workers Union (ICWTWU);
- Association internationale de médecine maritime (IMHA);
- Réseau international d'assistance sociale aux gens de mer (ISWAN);
- Seafarers' Rights International (SRI).

### **103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 28 mai-12 juin 2014)**

#### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

4. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la Conférence, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:

- Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC);
- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN);
- Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC);
- Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE);
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);
- Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT);
- Secrétariat du Commonwealth;
- Conseil de coopération du Golfe (CCG);
- Banque interaméricaine de développement (BID);
- Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS);
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR);

- Fonds monétaire international (FMI);
- Organisation internationale de normalisation (ISO);
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
- Union internationale des télécommunications (UIT);
- Système économique latino-américain (SELA);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- Conseil nordique (NC);
- Conseil nordique des ministres (NMR);
- Organisation de la conférence islamique (OCI);
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS);
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA);
- Groupe de la Banque mondiale;
- Organisation mondiale du commerce (OMC).

**Forum de dialogue mondial sur les salaires  
et le temps de travail dans les industries  
du textile, des vêtements, du cuir  
et de la chaussure  
(Genève, 23-25 septembre 2014)**

**Invitation d'organisations intergouvernementales**

5. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique au Forum de dialogue mondial, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:
- Groupe de la Banque mondiale;
  - Organisation mondiale du commerce (OMC).

## **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

6. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Organisation européenne de l'habillement et du textile (EURATEX);
- Initiative pour un commerce éthique (ETI);
- Fair Wear Foundation (FWF);
- IndustriALL-Europe;
- IndustriALL Global Union;
- International Apparel Federation (IAF);
- UNI Global Union;
- Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport (WFSGI).

*7. Le bureau du Conseil d'administration voudra sans doute recommander que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

## **Dix-huitième Réunion régionale des Amériques** (Lima, Pérou, 13-16 octobre 2014)

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

8. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Organisations des Nations Unies (ONU):
  - Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH);
  - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
  - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
  - Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR);
  - Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

- 
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);
  - Programme alimentaire mondial (PAM).
  - Institutions spécialisées:
    - Fonds international de développement agricole (FIDA);
    - Organisation maritime internationale (OMI);
    - Fonds monétaire international (FMI).
  - Organisations régionales:
    - Communauté andine des nations (CAN);
    - Société andine de développement (CAF);
    - Conseil des présidents des pays du Groupe andin, Lima;
    - Association des Etats de la Caraïbe (AEC);
    - Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE);
    - Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA);
    - Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC);
    - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
    - Centre interaméricain d'études de sécurité sociale (CIESS);
    - Cour interaméricaine des droits de l'homme;
    - Banque interaméricaine de développement (BID);
    - Institut interaméricain des droits de l'homme (IIHR);
    - Système économique latino-américain (SELA);
    - Association latino-américaine pour l'intégration (ALADI);
    - Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
    - Accord Simón Rodríguez.
  - Autres organisations:
    - Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
    - Groupe de la Banque mondiale.

## **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

9. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB);
- Congrès du travail des Caraïbes (CCL);
- Congrès permanent de l'Unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine (WFTU/FSM Americas);
- Internationale de l'éducation (IE);
- IndustriALL Global Union;
- Fédération internationale des journalistes (FIJ);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA);
- Internationale des services publics (ISP);
- Conseil des syndicats d'Amérique centrale et des Caraïbes (CSU);
- UNI Americas.

10. *Le bureau du Conseil d'administration voudra sans doute recommander que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

## **Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime** (Genève 13-17 octobre 2014)

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

11. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Cruise Lines International Association (CLIA);
- Association internationale des sociétés de classification (IACS);
- Association internationale de médecine maritime (IMHA);
- Réseau international d'assistance sociale aux gens de mer (ISWAN);

- Fédération internationale des armateurs (ISF);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF).

**12. *Le bureau du Conseil d'administration voudra sans doute recommander que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.***

**Forum de dialogue mondial sur la capacité  
d'adaptation des entreprises face  
aux fluctuations de la demande et l'incidence  
du travail temporaire et autres formes d'emploi  
dans le secteur de l'électronique  
(Genève, 9-11 décembre 2014)**

**Invitation d'organisations intergouvernementales**

**13.** Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique au Forum de dialogue mondial, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Union internationale des télécommunications (UIT);
- Organisation mondiale du commerce (OMC).

**Invitation d'organisations internationales  
non gouvernementales**

**14.** Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC);
- Globale-Sustainability Initiative (GeSI);
- GoodElectronics;
- IndustriALL Global Union.

**15. *Le bureau du Conseil d'administration voudra sans doute recommander que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.***

**Réunion d'experts chargée d'adopter  
des directives pour le contrôle par l'Etat  
du port en vue de l'application de la convention  
(n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007  
(Genève, 23-27 février 2015)**

**Invitation d'organisations intergouvernementales**

16. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter l'OIPC-INTERPOL à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrice.

**Invitation d'organisations internationales  
non gouvernementales**

17. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Association internationale des sociétés de classification (IACS);
- Association maritime chrétienne internationale (ICMA);
- Collectif international d'appui à la pêche artisanale (CIAPA);
- Commission internationale sur le bien-être des gens de mer (ICSW);
- International Confederation of Water Transport Workers Union (ICWTWU);
- Association internationale de médecine maritime (IMHA);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF).

18. *Le bureau du Conseil d'administration voudra sans doute recommander que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*